

Décision

Générale

colonial

Décision n° 362 05/04/1949

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
5 avril 1949

Numéro JO
n° 4 du 01/04/1949

Date du numéro
1 avril 1949

TEXTE INTÉGRAL

Un congé de convalescence de trois mois, pour en jouir à Challans (Vendée), est accordé M. Antier (Albert), commis principale de classe exceptionnelle du cadre métropolitain des douanes. M. Autier, accompagné de son épouse et un enfant Agé de 12 ans, rejoindra son lieu de congé par première occasion maritime pour compter du 10 avril 1949 et voyagera en 1re classe aux frais du budget local (assimilation : 2e catégorie).